



APPEL A CANDIDATURE

FOOD-TRUCK ARNEL

INFORMATIONS GENERALES

La Ville de Villeneuve-lès-Maguelone souhaite fournir une nouvelle offre permanente de restauration et de boissons.

Un emplacement de parking, faisant face au camping accueillera un Food-truck en semaine complète à partir du 1^{er} septembre 2023.

Soucieuse de proposer un service de qualité, la Ville souhaite que le Food-trucks sélectionné présente des offres simples, qualitatives et abordables.

L'emplacement de 50 m² est concédé sans électricité. Il est de 250 € par mois. L'occupant devra lui-même formuler une demande d'ouverture de compteur auprès d'un fournisseur d'énergie.

L'occupant se rémunère ensuite sur les produits vendus, qui doivent l'être à des tarifs abordables.

L'occupant assure lui-même sa communication.

OBLIGATIONS DES OCCUPANTS

Le Food-truck sélectionné doit être présent et assurer le service pour toutes les dates sur lesquelles il s'engage et dans le respect des horaires de début et de fin fixées. En cas d'absence injustifiée et non prévenue, l'occupant pourra se voir retirer son emplacement.

L'occupant doit veiller à ce que son Food-truck et ses abords restent propres. Il doit enlever ses déchets et laisser l'emplacement propre en ne rejetant pas sur la voie publique de produits nocifs à l'environnement et en adoptant un comportement éco-responsable (peu d'emballage ; emballage recyclable ; couverts lavables et réutilisables ; consigne).

Sont proscrits sur cette zone de restauration : pailles, confettis, ballons de baudruche et tout autre produit listé dans l'article D541-330 du code de l'environnement.

L'occupant veille à ne rien rejeter dans la nature et enlève ses eaux usées, au même titre que l'intégralité de leur matériel : l'emplacement doit être rendu vide de leur présence, après chaque édition.

Le Food-truck sélectionné doit venir entièrement équipé et mettre en place ses propres tables et chaises. Une attention particulière sera portée aux nuisances sonores liées à la production d'énergie.

L'occupant respecte l'espace qui lui est attribué, sans s'étendre davantage, qu'il occupe personnellement, sans pouvoir céder les autorisations qu'il détient à des tiers.

L'occupant doit pouvoir justifier des documents réglementaires permettant l'exercice de son activité commerciale et être en règle relativement au droit du travail. Il est soumis aux obligations sanitaires en vigueur lors des jours de présence et s'adapte, à ses frais, à toutes les réglementations changeantes au cours de l'occupation.

ACTE DE CANDIDATURE

Les candidatures seront appréciées à partir du dossier de candidature fourni par les candidats. Il sera pris en compte et privilégié le bon compromis entre tarifs abordables et produits qualitatifs.

La date limite des dépôts de candidatures complètes est fixée au vendredi 15 septembre 2023. Au-delà de cette date, le dossier de candidature sera automatiquement rejeté.

Les candidats sauront s'ils ont été retenus au plus tard le mardi 19 septembre 2023 pour un début d'occupation au 1^{er} octobre.

La notification de refus se fera par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification d'acceptation se fera par téléphone ou courriel et se matérialisera par la signature d'une convention.

Les candidatures sont à adresser par voie postale, par mail ou par remise en main propre avant le vendredi 15 septembre 2023

<u>A l'accueil de la Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone</u> (en main propre) A l'attention du service évènementiel Place Porte Saint-Laurent 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	<u>Par voie postale</u> Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Evènementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15
---	--

ou par mail : evenementiel@Villeneuvelesmaguelone.fr



**Dossier de candidature – Occupation temporaire du domaine public
de la Ville non constitutive de droits réels**

Ville de Villeneuve-lès-Maguelone

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Candidatures à adresser à :

<u>A l'accueil de la Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone</u> (en main propre) A l'attention du service évènementiel Place Porte Saint-Laurent 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	<u>Par voie postale</u> Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Evènementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15
---	--

ou par mail : evenementiel@Villeneuvelesmaguelone.fr

Merci de joindre impérativement à votre dossier les éléments suivants :

- un extrait d'immatriculation / justificatif de statut daté de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur lors des jours de présence couvrant la responsabilité relative aux restaurateurs ambulants et le véhicule utilisé
- attestation de cotisation URSSAF de l'année en cours
- fiche Food-truck remplie

Les dossiers de candidatures soignés seront privilégiés.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Présentation de votre activité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Fait à, le

Signature



FICHE FOOD-TRUCK / EXPOSANT ROULANT

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU RESPONSABLE :

TELEPHONE : SIRET :

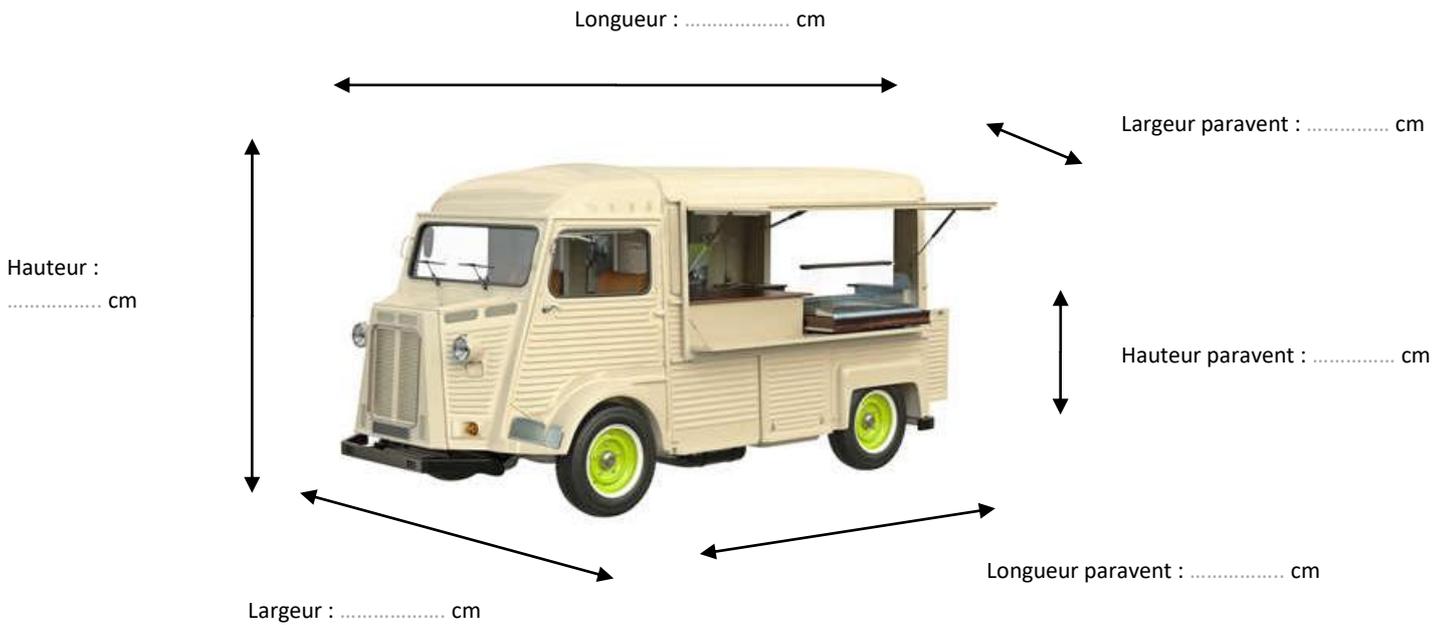
MAIL :

ADRESSE DU SIEGE :

CODE POSTAL : VILLE :

Principaux produits salés vendus	Principaux produits sucrés vendus
-	-
-	-
-	-

DIMENSIONS : à compléter



Information groupe électrogène	
date d'achat
nombre de décibels
solutions pour limiter le bruit